

ESPAGNE

Indépendantistes catalans : prison requise

Le parquet espagnol a requis vendredi de lourdes peines de prison (de 7 à 25 ans) contre les dirigeants indépendantistes catalans.

Un an après la tentative de sécession de la Catalogne, le parquet espagnol a requis hier de lourdes peines de prison contre les dirigeants indépendantistes qui doivent être bientôt jugés, confirmant l'accusation controversée de « rébellion » pourtant rejetée par le gouvernement.

La date du procès n'a pas été encore fixée mais son ouverture est attendue début 2019. L'ancien président catalan Carles Puigdemont, qui a fui en Belgique pour échapper aux poursuites judiciaires, n'est pas concerné par ce procès, la justice espagnole ne jugeant pas « en absence ».

Dans ses conclusions préliminaires, le parquet général a requis de sept à vingt-cinq ans de prison contre douze dirigeants indépendantistes accusés de « rébellion », de « détournements de fonds publics » ou de « désobéissance grave ».

Six autres indépendantistes devant être jugés seulement pour

« désobéissance grave » encourrent eux une lourde amende.

En prison depuis un an, l'ancien vice-président catalan Oriol Junqueras est le seul à encourir la peine la plus élevée de vingt-cinq ans de prison et d'inéligibilité.

Le parquet a demandé par ailleurs 17 ans de prison contre l'ancienne présidente du parlement régional catalan Carme Forcadell, et contre les ex-présidents de puissantes associations indépendantistes, Jordi Sanchez et Jordi Cuixart.

« Est-ce que quelqu'un croit qu'en réclamant 200 ans de prison contre les leaders indépendantistes, on fera

disparaître les deux millions de partisans de l'indépendance ? », a vertement réagi le président indépendantiste catalan Quim Torra, en rejetant ces réquisitions contre « des personnes pacifiques ».

Après avoir organisé un référendum interdit d'autodétermination le 1^{er} octobre 2017, les séparatistes catalans avaient proclamé une vaine république

catalane indépendante le 27 octobre.

Selon le parquet, ce « plan sécessionniste envisageait l'utilisation de tous les moyens nécessaires pour atteindre leur objectif, y compris – puisqu'ils avaient la certitude que l'État n'allait pas accepter la situation – la violence nécessaire pour s'assurer du résultat criminel visé ».

Le ministère public affirme ainsi que les dirigeants indépendantistes ont pu se prévaloir de « la force d'intimidation » représentée par « l'action tumultueuse » des grandes manifestations indépendantistes et le recours à la police régionale dont les 17 000 membres « auraient suivi exclusivement leurs instructions ».

Dans un dossier judiciaire distinct, le parquet a réclamé entre 4 et 11 ans de prison contre quatre responsables de la police catalane, dont son ancien chef Josep Lluís Traperero, accusé de rébellion. ■

Débat sur la rébellion

L'usage de la violence pendant le processus indépendantiste en Catalogne est contesté au-delà du camp indépendantiste, notamment par des juristes réputés.

Le gouvernement socialiste a lui écarté, via le représentant des intérêts de l'État, ce chef d'accusation et opté pour celui moins grave de sédition, qui n'implique pas de violences. Il demande pour sa part des peines allant jusqu'à 12 ans de prison.

Mais l'opposition de droite a accusé le chef du gouvernement Pedro Sanchez de céder face aux séparatistes dont il a besoin pour faire approuver le budget.